



Montreuil, le 3 février 2021

LA FNME-CGT DÉNONCE UNE HAUSSE INJUSTIFIÉE DES TARIFS GAZ !

Selon les mois le prix du gaz en France évolue soit à la hausse, soit à la baisse, c'est la saisonnalité liée à la déréglementation du secteur de l'énergie.

Tous les usagers du gaz ne subissent pas la même hausse, elle est segmentée selon la classe de consommation du logement et de la zone tarifaire. Cette hausse du prix du gaz au premier février est de 3,5% en moyenne, mais certains usagers, parmi les plus gros utilisateurs subissent une hausse de 4,3%.

Chaque usager du gaz est aussi un usager de l'électricité, il voit donc sa facture d'électricité également augmenter à date de 1.5%. C'est en quelque sorte la double peine !

La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) explique cette nouvelle hausse du prix du gaz par l'augmentation des coûts d'approvisionnement du gaz, liée à la vente exceptionnelle de tous les stocks de GNL en Asie.

Qu'en est-il vraiment ?

Les acteurs gaziers sont-ils réellement perdants au point de solliciter l'ensemble des usagers par cette nouvelle hausse ? Si l'on fait abstraction de l'évolution de l'inflation depuis 2004 (soit 21%) le prix du gaz a augmenté de 70%, alors est-ce réellement justifié ?

La FNME-CGT en doute réellement. Il suffit pour cela de mettre en rapport la valeur des entreprises gazières d'ENGIE, avec les remontées de dividendes qu'elles ont réalisées depuis 2004, année de l'ouverture du marché gazier en France qui devait, tout comme pour l'électricité, ouvrir le marché à la concurrence et de facto faire baisser les coûts pour les usagers. Les entreprises gazières d'ENGIE ont une valeur de 30 milliards d'euros, ces 15 dernières années elles ont remonté en dividendes 2/3 de leur valeur, soit 20 milliards d'euros directement alimentés par les factures des usagers et budgétisés par la CRE !

Le marché du gaz est soumis à la saisonnalité et à des aléas d'approvisionnement, ce qui ne serait pas le cas dans le retour au service public du gaz. Cette situation, fruit de la déréglementation, ne doit pas avoir d'impacts ou de répercussions disproportionnées pour les consommateurs, puisque ce gaz a été stocké depuis longtemps et qu'il ne doit pas être un outil de spéculation.

Que des acteurs mondialisés fassent le choix de vendre leur gaz en Asie 10 fois plus cher ne doit en aucun cas s'effectuer aux dépens des consommateurs français qui sont dans un cadre régulé.

**Bilan : les usagers sont mis à contribution, les actionnaires se remplissent les poches !
Pour être force de proposition et lutter contre la déréglementation des énergies
et du climat, la FNME-CGT prône son PPE. Le Programme Progressiste de l'Énergie.**

Contacts FNME-CGT :

Frédéric BEN - 06 69 45 39 24

Laurent HÉRÉDIA - 06 50 39 59 85

